

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 02/07/2025

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-07/01

OBJET : LOTISSEMENT LA CROIX CARRON 2 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Une consultation a été lancée en procédure adaptée le lundi 22 mai 2025 en application de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence fixait la date limite de réponse des offres au vendredi 20 juin à 12h00.

Les travaux sont répartis en lots, traités par marchés séparés :

- Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement EU-EP
- Lot 2 : Espaces Verts

Pour choisir les offres économiquement les plus avantageuses, les critères ci-dessous ont été définis :

- Prix des prestations : 55 %
- Mémoire justificatif : 40%
- Environnemental : 5%

A la date limite de dépôt des offres, 4 candidats ont remis une offre dématérialisée pour le lot 1 et 5 pour le lot 2.

Au regard des propositions financières de chacune et de la qualité techniques des offres appréciée sur la base des mémoires techniques fournis,

Vu le procès-verbal de la réunion de présentation de l'analyse des offres en date du lundi 30 juin 2025,
Le classement des offres se présente ainsi :

LOT 1 – Terrassement – Voirie – Assainissement EU-EP (estimation maître d'œuvre : 1 112 435 € HT)

Class.	ENTREPRISES	PRIX*	Note prix	Note mémoire	Note enviro	Total
1	EIFPAGE ROUTE SUD OUEST	970 655.50 €	55.00	34.00	4.00	93.00
2	BAUDRY TP	1 121 366.37 €	47.61	36.00	3.50	87.11
3	CHARPENTIER TP	1 124 719.00 €	47.47	37.60	1.00	86.07
4	GIRARDEAU TP	1 139 917.70 €	46.83	34.00	3.00	83.83

Inclus dans le prix :

- PSE1 : reprise de la route de la Croix Carron
- PSE2 : résine sur voirie tranche 1

- PSE3 : résine sur voirie tranche 2
- Variantes : fondations de murets en limite de voirie

LOT 2 – Espaces verts (estimation maître d'œuvre : 84 844.17 € HT)

Class.	ENTREPRISES	PRIX*	Note prix	Note mémoire	Note enviro	Total
1	CAJEV	57 424,89 €	55.00	35.20	3.50	93.70
2	JARDIN DE VENDEE	65 992.45 €	47.86	40.00	3.50	91.36
3	ARBORA	76 746.75 €	41.15	39.20	4.00	84.35
4	ID VERDE	77 179.67 €	40.92	36.00	3.50	80.42
5	MARMIN	86 630.00 €	36.46	40.00	3.00	79.46

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de travaux de l'aménagement du quartier d'habitations La Croix Carron 2 ainsi :

- LOT 1 : l'offre de EIFFAGE ROUTE SUD OUEST au prix de 970 655.50 € HT
- LOT 2 : l'offre de CAJEV au prix de 57 424.89 € HT

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur et sera transmise au contrôle de légalité

Conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, M. Julien GUILLON s'est retiré de la salle du conseil municipal et n'a pas pris part ni aux débats, ni au vote de la présente délibération.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Cyril DROUIN



Le Maire
Emilie DUPREY

